

Edito

« L'évasion fiscale me révolte » a eu le bon goût de déclarer Bruno Le Maire au lendemain des révélations des Paradise Papers. Le ministre a profité de l'occasion pour affirmer qu'Emmanuel Macron « poursuivrait le combat contre l'évasion fiscale ». Manifestement le sens du verbe « poursuivre » semble avoir échappé à M. Le Maire. Un petit tour du côté de M. Larousse lui aurait permis de constater que « poursuivre » signifie : continuer une action sans relâche, persévérer. Or on ne peut pas dire que MM. Sarkozy et Hollande, pour ne parler que des deux ex-présidents les plus récents, aient été des plus actifs en la matière. A moins de considérer que les déclarations d'intention suffisent pour estimer qu'ils ont agi contre l'évasion fiscale. Non, bien entendu. Et, contrairement à ce que déclare le bon petit soldat Le Maire, ce n'est pas notre nouveau président qui risque de frapper un grand coup dans ce domaine. Lui qui préfère « sucrer » 5 € sur les APL de Français pourtant pas parmi les plus privilégiés, tout en, d'un simple coup de gomme, faisant disparaître avions privés, yachts de luxe, bijoux et autres tableaux de maître de l'ISF. Ces biens ne font désormais plus partie de la richesse des plus riches. Magique ! Aucun doute on est sur le bon chemin. Gérard Longuet, sénateur LR, est d'ailleurs sur la même ligne que notre président LREM, lui qui trouve « totalement moral » d'avoir recours à l'évasion fiscale « quand on vous prend 80 à 90 % de vos revenus ». Fake news comme le prouve Le Monde dans Les décodeurs du 7 novembre 2017 (à lire sur www.leruse.fr rubrique « Revue de presse »)

Conseils municipal et communautaire Emplois à gogo, mais le chômage ne diminue pas

Conseils, municipal et communautaire, la semaine dernière en mairie de Calais. En théorie, de quoi alimenter l'actualité politique locale. Dans la réalité, peu de sujets de discord.

Dans un cas comme dans l'autre, de nombreuses délibérations ne posaient en effet aucun problème.

Exemple, ces délibérations (obligatoires pour que le dossier puisse aller à son terme) concernant des ventes de délaissés de terrains, pour lesquelles tout le monde est d'accord à la fois : sur la surface et sur le prix.

Exemple encore, ces ventes de logement sociaux aux locataires occupants, ces dénomination de rues. Il aurait fallu être « torturé », pour aller chercher querelle sur ces sujets.

Beaucoup de délibérations classiques donc, comme l'avis sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail alimentaire pour 2018, l'autorisation de l'intervention de membres de l'association Unis Cité pendant les poses de repas (pour proposer des animations aux enfants fréquentant la cantine), la tarification pour les séjours d'été des enfants de la commune (fixée à 300 euros desquels peut être déduite la participation de la CAF)...

C'est sur une délibération anodine (la



La zone de la Rivière Neuve est arrivée à saturation, toute nouvelle implantation bouleverserait l'équilibre.

cadre d'un réaménagement de quartier, on en arrivait à la délibération concernant l'arrivée de Leclerc.

Une vente de terrains sur la zone de la rivière neuve pour permettre la construction d'un hypermarché de plus ou moins 10 000 m². Évidemment la majorité n'y voit que la création de 300 emplois, quand d'autres s'interrogent sur le résultat final réel au regard des difficultés de notre région. Si les uns ont évoqué les difficultés présentes d'accès à la zone, ne manquant pas de faire remarquer que la situa-

tion ne pouvait que se détériorer. Si d'autres ont plaidé la cause du centre-ville et se sont émus de rumeurs annonçant la fermeture du Carrefour mi-voix, Jacky Hénin a tenu à démontrer que l'arrivée de Leclerc ne permettrait pas d'atteindre les objectifs fixés. « On entend souvent dire qu'abondance de bien ne nuit jamais. Eh bien ce n'est pas toujours vrai. Dès lors que la zone à servir est arrivée à saturation, toute nouvelle implantation bouleverse l'équilibre. Les gains des uns se font alors au détriment des autres. Ainsi, si l'on enregistrera bien des créations d'emplois d'un côté, on comptabilisera des pertes d'emplois et des restrictions d'activités ailleurs. Au final, le résultat sera nul pour le secteur de la grande distribution.

signature d'un partenariat amenant une société nationale de voyages à fournir des cadeaux) concernant l'initiative : « un incroyable talent calaisien 2017 », que l'opposition fera sa première intervention. Jacky Hénin précisera qu'il ne s'agissait pas de critiquer l'initiative, mais de faire remarquer qu'une société pouvait se faire de la publicité sur une réalisation entièrement financée par la ville de Calais, sans que d'autres partenaires n'aient été sollicités. Il précisera qu'on aurait très bien pu contacter les commerçants du centre-ville qui pouvaient eux aussi fournir des lots. Il s'abstiendra.

Bien des délibérations plus tard, après avoir : transféré la propriété de l'ancienne école des maréchaux au Département (pour servir au collège Jean Macé), racheté une propriété dans le

Suite p2

Le dessin



En bref... En bref... En bref... En bref

Avis de recherche

Nous sommes très inquiets et lançons un avis de recherche. Héroïc Land, semble avoir disparu. Hier, sujet de toutes les promesses, particulièrement prometteur en termes d'emplois, il semble avoir disparu de la circulation. Même sa maire adoptive ne le supporte plus vraiment au point de déclarer : « c'est un projet privé ». Comme si elle ne l'avait jamais présenté comme son « bébé ». D'aucuns prétendent même que cela ne se

fera pas.

Dites-nous si vous ne l'avez pas vu passer. On ne voudrait pas mourir idiots.

Amateurs de cartes : on se chauffe

Les animateurs du Rusé préparent une soirée belote et tarot. Un moment sympathique en perspective et des situations sûrement très comiques à vivre. On en reparle bientôt...

Suite de la p1

Dans le même temps, le commerce de centre-ville subira une violente attaque d'une nouvelle zone de forte attractivité, et là on constatera de nouvelles suppressions d'emplois. Certes la négociation de l'arrivée d'un espace culturel Leclerc en centre-ville permettra à moyen terme d'atténuer les difficultés, jusqu'à ce que cet Espace (à terme) rejoigne sa famille pour bénéficier du flot de clientèle né de l'activité commerciale.

Une réalité qui s'appuie sur les difficultés de notre territoire. Les nombreux emplois industriels perdus toute ces dernières années. Les énormes pertes de pouvoir d'achat de la population calaisienne. En effet même si de nouveaux emplois ont parfois remplacé ceux qui ont été supprimés, c'est une lapalissade d'affirmer que les salaires n'ont pas été remplacés. Entre des emplois postés de la chimie, les emplois spécifiques de la marine, les emplois qualifiés de la dentelle, et ceux de chez Mac Do ou du commerce, il n'y a pas de comparaison possible en termes de rémunération.

Des difficultés de notre agglomération qui se sont accentuées avec la raréfaction de la présence britannique. Une diminution de présence due pour partie aux problèmes migratoires, mais également à la perte de pouvoir d'achat de la livre sterling. Une situation qui ne devrait pas s'améliorer avec le Brexit. »

Au terme du propos qu'il tenait au nom du groupe des élus Communistes et Républicains, l'ancien maire annonça que son groupe

s'abstiendrait.

Un nouveau débat eut lieu lorsque la question de la lutte contre l'habitat indigne fut abordée. Jacky Hénin déclara alors qu'il était indispensable que la CAF soit partie prenante du dispositif. Elle porte en effet une lourde responsabilité, car en maintenant des prestations pour des logements indignes, elle contribue en quelque sorte à maintenir une rente de situation pour des « marchands de sommeil ».

Dernière délibération à faire discussion, la réforme du système des amendes de stationnement. L'état consent dans sa grande bonté, à laisser aux communes le soin de recouvrer et conserver les amendes. L'utilisateur sera désormais un utilisateur du domaine public et devra s'acquitter d'un droit de redevance d'utilisation. S'il prend un ticket, le tarif sera du montant du stationnement, s'il ne règle pas, (cela sera visible en cas de contrôle) il devra alors régler un tarif forfaitaire de 11 euros. Jusque-là peu de changement.

Précision importante, les amendes vont être dépenalisées. Plus de timbres amendes, plus d'inscription sur la carte grise, plus de tribunal. Une réalité qui fera dire à l'ancien maire, que cela coûtera sans doute plus de 11 euros pour récupérer 11 euros. Par ailleurs, la gratuité étant allongée à trente minutes, il est fort à parier que peu de monde continuera à régler sa contribution à l'utilisation du domaine public. Un vrai cadeau empoisonné.

avons régulièrement parlé), que l'équilibre global de ce moyen de transport ne peut être que négatif, que le parcours n'a rien d'exceptionnel...

Tout ceci pour dire, « qu'il n'y a vraiment pas de quoi casser quatre pattes à un canard ». A moins que le but visé ne soit de faire peur. Pour nous c'est manqué.

Les bienheureux Macronistes de la majorité municipale

Sûrement nous aussi, serons-nous menacés de diffamation. Les élus « vrp multiscartes » que sont : Madame Ducloy, Messieurs Cambray, Grenat et Lelièvre nous ont montré, à l'occasion du dernier conseil communautaire, qu'ils voulaient bien défendre les gens, mais juste avec des mots.

Alors que l'ensemble des élus de France qui touchent de près ou de loin le logement social sont inquiets, alors que les gestionnaires du logement social, les associations de locataires, les locataires, se demandent de quoi leur lendemain sera fait, alors que tenant compte de cette réalité, le conseil communautaire du Calais a souhaité à l'unanimité interpellé le gouvernement sur les risques prévisibles, sur la situation particulière des habitants de l'ancien OP HLM de Calais, sur les difficultés que pourrait également rencontrer l'ancienne SA 62/59... Eh bien, ces quatre élus pré-cités, au prétexte qu'ils soutiennent le gouvernement, n'ont même pas voulu demander de la retenue au gouvernement dans les coups qu'il porte aux plus fragiles. Probablement sont-ils pour le moins déboussolés car devenir Macroniste, après avoir été Socialiste, de Gauche, Blétiste, MRG, CNIP, Bouchardiste... au bout d'un moment ça doit devenir compliqué quand même.

ICEO

Fermée par manque de personnel

Espérons que ce ne sera pas ce que l'on lira bientôt sur la porte de la piscine Icéo. Après avoir grandement perturbé le fonctionnement de la patinoire, au point que les enfants d'aujourd'hui ont beaucoup moins de possibilités d'apprendre à aimer la glace que leurs prédécesseurs, voilà que la majorité en place nous annonce qu'après avoir dû fermer l'espace plongeur, elle va devoir momentanément fermer certains créneaux d'ouverture de la piscine car il n'y a plus assez de maîtres-nageurs. Si cela n'était dû qu'à un vulgaire microbe, on pourrait prendre son mal en patience et attendre. Mais cela semble plus grave docteur.

Si du côté de ceux qui dirigent on prétend qu'il s'agit de décisions indépendantes de l'administration, du côté des salariés on n'a pas le même avis et il se pourrait que dans une prochaine édition nous revenions sur le sujet.

Une situation regrettable qui une fois de plus réduit les services rendus au public, et qui apparaît incompréhensible aux yeux de syndicalistes. L'un d'eux déclare d'ailleurs à la presse locale (VDN) : « Il s'agit d'une mutation..., d'un départ d'un réserviste dans le cadre de l'opération Sentinelle, d'un rapprochement de conjoint dans le sud. Ces personnes ne seraient peut-être pas parties si on n'avait pas détérioré les conditions de travail... Une nouvelle stratégie a été prise l'année dernière au nom d'une plus grande rentabilité de la piscine. Maintenant, face à cette pénurie de personnel, on privilégie les scolaires, qui ne paient pas, au détriment du public payant. Je suis pour que les scolaires viennent, mais je cherche la logique dans les mesures. »



Poil à gratter

Pétition : stop à la Majest'in

Des citoyens ont lancé une pétition visant l'arrêt de la Majest'in. Un moyen de transport jugé peu utilisé, coûteux, inutile.

Les arguments utilisés semblent ne pas plaire du tout aux promoteurs du projet. Leur réaction ne s'est pas fait attendre, et voilà les fauteurs de troubles menacés de plaintes pour diffamation.

On savait la justice en manque de travail, eh bien elle aura désormais du pain sur la planche.

Nous sommes quand même allés voir la définition de ce que l'on appelle diffamation.

« Une diffamation est une allégation ou imputation (accusation) d'un fait précis qui est de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne ». C'est-à-dire que l'auteur des propos accuse X d'avoir commis tel ou tel fait précis.

Là, on est un peu plus inquiets pour ceux qui veulent porter plainte. En effet, même si les chiffres évoqués peuvent ne pas être les bons, il n'en reste pas moins vrai que la Majest'in fonctionne trop souvent à vide (nous en



Coup de pub

Soirée

Beaujolais

Organisée par la section PCF de Calais

Jeu
16 nov
2017

jeu

À partir de 18 h
À l'Atelier
Toast de bienvenue
Assiette anglaise

Venez nombreux

